

Accueil de loisirs les FILOUS

Bulletin d'inscription AOUT 2020

Quelque soit votre commune, l'inscription doit être de minimum 3 jours par enfant (consécutifs ou non) sur une même période de vacances scolaires.

Le tarif journalier par enfant est déterminé en fonction de votre commune d'habitation :

1. Votre commune fait partie de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine ou a conventionné avec la CCVVS :

Votre tarif journalier par enfant est calculé en fonction de votre Quotient de Ressources 2020 (QR) à calculer à partir de votre avis d'imposition 2019. Pour information, le QR ne correspond pas au quotient familial de la CAF !

Ce tarif comprend la journée d'activité, les sorties, le repas du midi et le goûter durant les vacances scolaires.

QR = revenus imposables du foyer / (12 x nombre de parts du foyer)

Exemple : si revenu imposable = 28 000€ et nombre de parts = 3, alors QR = 28 000 / (12 x 3) = 777 donc le tarif journalier sera de 13 € 20

2. Votre commune ne fait pas partie de la CCVVS : Le tarif journalier par enfant est de 49,25 euros quelque soit votre Quotient de Ressources.

QR	≤ 336	337 à 535	536 à 750	751 à 813	814 à 1000	1000 et +	3 ^e enfant*
CCVVS et communes partenaires	9,10 €	10,55 €	11,25 €	13,20 €	15,80 €	18,25 €	11,25 €
Autres communes	49,25 euros						

*A noter : Le tarif « 3^{ème} enfant et + » ne pourra être appliqué que si les 3 enfants et + sont inscrits sur les mêmes journées.

Le bulletin d'inscription et le paiement (chèque à l'ordre d'ADAPTE 95) sont à transmettre à ADAPTE 95 :

- Par courrier : ADAPTE 95 – 4 rue Berthelot 95300 PONTOISE.
- Sur place : auprès de la direction de l'accueil de loisirs LES FILOUS les jours de fonctionnement ou lors des permanences d'inscription.
- Auprès de la CCVVS : 12 rue des frères Mongolfier, 95420 Magny en Vexin.

Si vous prétendez à un tarif inférieur à 18,25 euros, merci de joindre la copie de l'avis d'imposition 2019 (des 2 responsables légaux) sur les revenus de 2018 afin de justifier de votre QR 2019.

Coupon à détacher et à adresser au plus tôt
Merci d'en remplir un par enfant

Nom/Prénom de l'enfant		Age de l'enfant	
Période des Vacances de août 2020 6 jours			
Inscriptions* accueil de loisirs de 8h00 à 18h30		Inscriptions* accueil étendu 18h30-19h00	
lundi	24 août 2020	7h30 - 8h°	18h30-19h00°
mardi	25 août 2020	7h30 - 8h°	18h30-19h00°
mercredi	26 août 2020	7h30 - 8h°	18h30-19h00°
jeudi	27 août 2020	7h30 - 8h°	18h30-19h00°
vendredi	28 août 2020	7h30 - 8h°	18h30-19h00°
lundi	31 août 2019	7h30 - 8h°	18h30-19h00°
* cocher les jours de présence			
Accueil de loisirs		Accueil étendu	
Coefficient de ressources		forfait : 1 euro par matin 1 euro par soir	
tarif journalier :		nombre de matins _____ x1€	
nombre de jours :		nombre de soirs _____ x1€	
Total A _____		Total B _____	
+ C* : Cotisation annuelle de 2 € par famille (Rayer C si cotisation déjà réglée)			
TOTAL GENERAL (A + B + C*) : _____			
Banque _____			
N° de chèque _____ à l'ordre d'ADAPTE 95			
Date _____ Signature _____			
Date de réception _____			